Contexte méthodologique

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Octobre 2026

Pays d'Arles
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Plan Climat





Contexte méthodologique à l’élaboration du PCAET :

Le PCAET est un document qui intervient au terme d'un processus dont le calendrier s'étale dans le temps. L’élaboration de ce type de document de planification nécessite un temps long de maturation et parfois subit des contraintes extérieures qui agissent sur sa temporalité (par exemple, échéances électorales). Porté par des équipes successives et nourri par la contribution de multiples acteurs, le dossier présenté aujourd'hui n'est pas un aboutissement figé. Il constitue le point de départ pragmatique, vivant et structuré d'un processus d'action et d'amélioration continue.

Le processus d’élaboration du PCAET doit être stabilisé à chaque étape. L’élaboration de chaque pièce nécessite plusieurs mois de concertation, réflexion, rédaction. Ainsi, il est impossible de revenir sur chaque pièce à l’issue du processus d’élaboration au motif que les données seraient trop anciennes, au risque de recommencer sans cesse le travail d’élaboration en repartant du début. Conscient de cet enjeu et afin de neutraliser cette problématique, les données ont été actualisées, lorsque cela était possible, à chaque étape du processus d’élaboration. Il a s’agit de bénéficier des données les plus récentes pour que chaque pièce soit la plus actuelle possible. Cette actualisation ne constitue qu’une simple mise à jour des chiffres et ne modifie en rien la stratégie globale du PCAET. Il n’y a donc aucune rupture de continuité entre les pièces du PCAET.

Néanmoins, une fois ce constat posé, il faut fixer une feuille de route claire : la période s'ouvrant jusqu'à l'évaluation à mi-parcours devra être pleinement mise à profit pour actualiser et réaligner l'ensemble des indicateurs avec les séries de données les plus récentes.





Si le cœur opérationnel du PCAET repose donc traditionnellement sur le triptyque Diagnostic, Stratégie et Programme d'actions, la richesse du dossier présenté réside dans un ensemble documentaire étendu, garantissant sa Rigueur juridique, environnementale et prospective :

- Le Pays d'Arles acteur de la transition – mise à jour du PCAET
- Lancement de l'élaboration du PCAET
- Poursuite de l'élaboration du PCAET – Objectifs et modalités de concertation
- Diagnostic PCAET pour concertation
- Stratégie PCAET pour concertation
- Programme d'actions du PCAET pour concertation
- État initial de l'environnement – PCAET
- Rapport non technique de l'Évaluation Environnementale (EE) – PCAET
- Articulation avec les documents de rang supérieur – PCAET
- PCAET – Analyse des incidences
- Justification des choix – PCAET
- Suivi et indicateurs – PCAET
- Plan Local pour la Qualité de l'Air (PLQA)
- Bilan du PCAET 2016-2022

Si l'on détaille un peu, le Diagnostic Territorial établit l'état des lieux scientifique des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'air et de la consommation d'énergie, tout en démontrant que la problématique relève d'une approche systémique reliant santé, biodiversité, agriculture ou économie circulaire. Pour être pleinement appréhendé par les décideurs, les acteurs locaux et les citoyens, ce diagnostic sera synthétisé et mis en regard des six grands défis écologiques de la Taxonomie européenne. Ensuite il y a la Stratégie Territoriale qui traduit ce constat en trajectoires concrètes. Enfin, le Programme d'Actions décline cette stratégie en quarante fiches opérationnelles dotées d'indicateurs, assurant le pont direct entre la vision globale et la réalité du terrain.





Consciente des défis de l'actualisation des données et des lacunes initiales inhérentes à un exercice de cette ampleur, la gouvernance du PETR du Pays d'Arles réalisera des synthèses et définira une feuille de route territorialisée pour les trois prochaines années, articulée autour de quatre temps forts :

- **Le déploiement d'une ingénierie de territorialisation renforcée :** En s'appuyant sur le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) de l'ADEME, déjà engagé par Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence, le territoire déclinera les orientations du PCAET au sein de chaque intercommunalité et de chaque commune. Un travail méthodologique équivalent sera mené en lien avec la Communauté de communes Vallée des Baux–Alpilles.
- **L'articulation étroite avec le futur SCoT :** Une synergie et une mise en cohérence directe sera établie avec l'élaboration prochaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles afin de mettre à jour les données du diagnostic, de consolider la connaissance foncière et de traduire juridiquement les objectifs du PCAET dans les documents de planification de l'urbanisme.
- **Une dynamique d'action à double niveau :** La collectivité mènera de front le lancement des premières opérations concrètes et mûres sur le terrain, et une démarche d'animation territoriale ambitieuse pour mobiliser les acteurs économiques, le monde agricole ainsi que les citoyens.
- **L'évaluation à mi-parcours comme temps d'ajustement :** Le rendez-vous fixé à mi-parcours sera pleinement exploité pour confronter les trajectoires théoriques aux premiers résultats mesurés, actualiser les indicateurs, ajuster les fiches actions et réorienter les moyens financiers avec lucidité et efficacité.

Le PCAET ne doit pas rester un exercice administratif et réglementaire : il a la vocation et le devoir d'être le plan de transformation de notre territoire face à des vulnérabilités croissantes, garantissant au Pays d'Arles un avenir habitable, agréable et désirable pour tous.